

# **ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS**

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2021

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration,  
**Association canadienne des entraîneurs :**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des entraîneurs («l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situation financière de l'Entité au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

OHCI LLP.

**OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP**

Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario

Le 22 juillet 2021

# ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

(Constituée selon les lois du Canada)

## BILAN AU 31 MARS 2021

	2021	2020
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme :		
Encaisse	1 987 870 \$	945 029 \$
Comptes débiteurs	267 514	278 098
Recevable de taxes de vente du gouvernement	143 847	59 822
Frais payés d'avance	159 337	124 043
	<u>2 558 568</u>	<u>1 406 992</u>
Titres négociables (note 3)	753 009	698 500
Immobilisations (note 2)	38 554	29 396
	<u>3 350 131 \$</u>	<u>2 134 888 \$</u>

## PASSIF ET ACTIF NET

Passif à court terme :		
Comptes fournisseurs	1 654 503 \$	688 008 \$
Produits reportés (note 5)	171 088	155 112
	<u>1 825 591</u>	<u>843 120</u>
Actif net :		
Actif net immobilisé	38 554	29 396
Actif net pour expansion future - limité à l'interne	500 000	500 000
Actif net non affecté	985 986	762 372
	<u>1 524 540</u>	<u>1 291 768</u>
	<u>3 350 131 \$</u>	<u>2 134 888 \$</u>

Au nom du conseil :

Administrateur



Administrateur



# ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
<b>ACTIF NET IMMOBILISÉ</b>		
Solde au début de l'exercice	29 396 \$	42 741 \$
Achat d'immobilisations (net)	28 216	6 761
Amortissement	( 19 058)	( 20 106)
Solde à la fin de l'exercice	<u>38 554 \$</u>	<u>29 396 \$</u>
<b>ACTIF NET POUR EXPANSION FUTURE</b>		
Solde au début et à la fin de l'exercice	<u>500 000 \$</u>	<u>500 000 \$</u>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>		
Solde au début de l'exercice	762 372 \$	1 008 516 \$
Revenus (dépendances) nets pour l'exercice	232 772	( 259 489)
Investissements en immobilisations	( 9 158)	13 345
Solde à la fin de l'exercice	<u>985 986 \$</u>	<u>762 372 \$</u>

# ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

## ÉTAT DES RÉSULTATS Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
<b>REVENUS</b>		
Sport Canada	4 829 250 \$	4 624 550 \$
Sport Canada - Soutien d'urgence COVID-19	1 052 563	-
Commanditaires (note 6)	397 669	296 743
Frais d'adhésion des partenaires et ventes	1 070 955	1 324 360
Frais d'enregistrement	-	129 540
Projets internationaux	24 548	58 100
Autres	91 377	32 859
	<u>7 466 362</u>	<u>6 466 152</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Éducation et partenariats	2 487 479	3 059 756
Marketing et communication	1 079 063	1 462 108
Administration	802 800	858 646
Activités internationales	4 230	41 544
Innovation et habilitation de entreprise	774 519	625 988
Sécurité sportive	993 201	677 599
Soutien d'urgence COVID-19	1 092 298	-
	<u>7 233 590</u>	<u>6 725 641</u>
Revenus (dépendances) nets pour l'exercice	<u>232 772 \$</u>	<u>( 259 489) \$</u>

# ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
<b>ENCAISSE PROVENANT DE (ABSORBÉES PAR)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Revenus (dépenses) nets pour l'exercice	232 772 \$	( 259 489) \$
Postes ne modifiant pas l'encaisse		
-amortissement	19 058	20 106
-perte à la disposition d'immobilisations	-	-
-perte (gain) sur les investissements	( 46 415)	17 489
	<u>205 415</u>	<u>( 221 894)</u>
<b>Changements dans les postes de fonds de roulement autres que les disponibilités</b>		
Comptes débiteurs	10 584	( 110 593)
Recevable de taxes de vente du gouvernement	( 84 025)	61 845
Frais payés d'avance	( 35 294)	( 39 804)
Comptes fournisseurs	966 495	( 269 783)
Produits reportés	15 976	38 939
	<u>1 079 151</u>	<u>( 541 290)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Titres négociables	( 8 094)	( 10 584)
Acquisition d'immobilisations nettes des dispositions	( 28 216)	( 6 761)
	<u>( 36 310)</u>	<u>( 17 345)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 042 841	( 558 635)
Encaisse - début de l'exercice	945 029	1 503 664
Encaisse - fin de l'exercice	<u>1 987 870 \$</u>	<u>945 029 \$</u>

## ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2021

#### ORGANISATION

L'Association canadienne des entraîneurs («l'Association») est une association canadienne sans but lucratif formée en 1971, est enregistrée à titre d'association canadienne de sport amateur et exempte de l'impôt sur le revenu. Pendant la durée de son enregistrement, l'Association peut émettre aux donateurs des reçus pour fins d'impôt. Sa mission est d'améliorer, par la qualité de l'entraînement, l'expérience de tous et toutes les athlètes y participant au Canada. L'Association dépend de Sport Canada pour la majorité de son financement.

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et incluent les principales conventions comptables ci-dessous:

##### a) Constatation des revenus

L'Association suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses y afférentes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou peuvent être raisonnablement estimés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les honoraires des partenaires et les ventes ainsi que les frais d'inscription et les revenus des commandites sont comptabilisés en tant que revenus au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

##### b) Instruments financiers

Les titres négociables sont d'abord reconnus à leur juste valeur et ensuite mesurés à leur juste valeur en fin d'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats. Les autres instruments financiers sont d'abord reconnus à leur juste valeur et ensuite mesurés au coût, au coût après amortissement ou au coût moins des provisions pour la diminution.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs.

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur comprennent les titres négociables.

##### c) Immobilisations

Les achats de matériel et de mobilier sont comptabilisés au coût d'acquisition, et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Le taux pour le mobilier est 20 % et le taux pour le matériel est 45 %. Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur la durée de location restante. Les logiciels sont portés directement à la dépense durant l'exercice où l'achat a eu lieu.



## ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2021

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés d'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

#### 2. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	2021 Net	2020 Net
Mobilier de bureau	8 525 \$	6 865 \$	1 660 \$	2 075 \$
Équipement informatique	92 494	55 600	36 894	27 321
	101 019 \$	62 465 \$	38 554 \$	29 396 \$

#### 3. TITRES NÉGOCIABLES

Les titres négociables sont constitués de fonds d'actions et de titres à revenu fixe et sont comptabilisés à leur juste valeur.

	2021	2020
Alto Monthly Income Portfolio	588 399 \$	557 309 \$
Maestro Income Balanced Portfolio	164 610	141 191
	753 009 \$	698 500 \$

#### 4. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association est exposée aux risques de change, de taux d'intérêt et de marché par le biais de ses titres négociables. L'Association suit des politiques et des pratiques d'investissement pour contrôler le niveau de risque auquel elle est exposée. Le risque d'investissement maximal est représenté par la juste valeur des titres négociables. La direction est d'avis que la valeur comptable des instruments financiers se rapproche de leur juste valeur.

## ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2021

#### 5. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se composent des frais d'adhésion de 54 402 \$ (2020 – 58 565 \$) qui se rapportent à l'exercice suivant et de commanditaires et de contributions de 116 686 \$ (2020 – 96 547 \$) qui sont liées aux activités futures.

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	155 112 \$	116 173 \$
Moins : montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice	( 155 112)	( 116 173)
Plus : montant reçu lié à l'exercice suivant	171 088	155 112
Solde à la fin de l'exercice	171 088 \$	155 112 \$

#### 6. COMMANDITAIRES

Les commanditaires pour l'exercice comprennent Suncor, TeamSnap et Decathlon Canada.

#### 7. ENGAGEMENTS

L'Association a conclu un bail à long terme de locaux pour bureaux, y compris l'installation de meubles et de l'infrastructure informatique avec l'Association récréative de la fonction publique du Canada. Le bail a commencé le 1er octobre 2017 et dure jusqu'au 30 septembre 2022. Le coût annuel brut de location est d'environ 166 000 \$.

#### 8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certain chiffres comparatifs ont été reclassés dans un effort de conformité avec la présentation des états financier en cours.

#### 9. ALLOCATION DES DÉPENSES

L'Association alloue le coût des installations et d'autres frais généraux aux différentes divisions comme suit:

	2021		2020	
Éducation et partenariats	60 905 \$	35%	68 666 \$	38%
Marketing et communication	40 679	24%	45 175	25%
Innovation et habilitation de entreprise	32 521	19%	25 298	14%
Sécurité sportive	11 578	7%	10 842	6%